



PI 4860

Dépôt : M. Marc Zanussi

08.05.2002

1

MOTION

La Chambre des Députés

- vu l'importance de la formation professionnelle continue et du « life long learning » dans un contexte économique toujours plus performant et concurrentiel mais également dans l'intérêt d'un développement personnel des citoyens ;
- considérant que les principes de la loi du 22 juin 1999 ont connu un écho favorable auprès des milieux concernés;
- constant que par le vote du projet de loi no 4860, la Chambre des Députés procède au remaniement de la loi modifiée du 22 juin 1999 ayant pour objet 1. le soutien et le développement de la formation professionnelle continue ; 2. la modification de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales ;
- constatant que des obstacles et problèmes ont été identifiés tant par les représentants des entreprises (approche sectorielle, délais, temps de travail, décompte financier, statistiques) que par les représentants des employés (surtout temps de travail) qui risquent de remettre en cause l'efficacité de la présente loi ;
- jugeant utile de suivre de près l'évolution en matière de formation professionnelle continue et plus particulièrement le succès de la présente loi,

invite le Gouvernement

à présenter en l'an 2004 un bilan sur l'application de la présente loi sur la formation professionnelle continue et de proposer, le cas échéant, les réformes nécessaires.

Marc Zanussi

R. DURDU

R. GARCIA

F. SUNNEN

COLONBERA